

Décision

Générale

colonial

Décision n° 625 Personnel européen

n° 625

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

3 août 1943

Numéro JO

n° 16 du 15/08/1943

Date du numéro

15 août 1943

TEXTE INTÉGRAL

Le commis principal de Sème classe du C.M. des Douanes AUTIER Albert est affecté au bureau du quai en qualité de Vérificateur. Il aura droit en cette qualité à l'indemnité de 750 francs l'an prévue par l'arrêté du 7 septembre susvisé.